

FONCTIONNEMENT DE L'ALSH ESVRES-SUR-INDRE



Planning, inscriptions, annulations... Pour toute **inscription**, **annulation** ou **modification**, un **écrit** doit être envoyé à l'ALSH par mail. Un mail ne vaut pas pour autant acceptation. Nous mettons tout en œuvre pour accepter tous les enfants. Malgré tout, notre capacité d'accueil est limitée. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux familles de nous tenir informé de toute modification. C'est aussi une des raisons de la **facturation des absences hors délai**. Toute annulation (mercredi et périscolaire) doit se faire **au plus tard** le vendredi précédent avant 17h30. A défaut le temps de réservation est facturé dans sa globalité (forfait de 11h en journée ALSH, 2h15 pour le périscolaire du soir...)

LES APC : C'est à la famille de nous avertir des séances d'APC. Uniquement dans ce cas, elle doit nous signaler si l'enfant vient ensuite au Centre, et ne sera alors facturée que des heures de présences effectives.

SORTIES SCOLAIRES : C'est à la famille de nous avertir d'une sortie scolaire. Dans le cas contraire, l'absence sera facturée. Les enfants ne pourront pas être pris en charge par le Centre en dehors des horaires habituels ou seulement sous condition spécifique. Le goûter ne pourra pas être fourni aux enfants accueillis après 16h30.



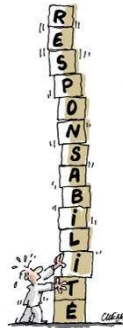
Absences Un **justificatif** doit être fourni **dans la semaine d'absence** (jusqu'au dimanche par mail). Dans le cas contraire, toute absence est facturée sur la base du temps global de la réservation.



Goûter Le goûter est offert à tous les enfants présents à l'Accueil Périscolaire du soir ou les mercredis et vacances. Il est pris sur place. **Excepté pour les enfants en APC** (fournir le goûter) et **les enfants avec un PAI alimentaire**. **Dans ce cas, le goûter doit être obligatoirement fourni par la famille.**



Médicaments / PAI Sans **ordonnance**, nous ne pouvons pas administrer de médicaments (y compris l'homéopathie ou des crèmes). Pour un enfant ayant des allergies ou un problème médical spécifique, **un PAI et les médicaments doivent être fournis pour qu'ils puissent être accueillis**. **A défaut, l'enfant ne sera pas pris en charge.**



Responsabilité Les enfants sont sous la responsabilité de leurs accompagnants tant qu'ils ne sont pas confiés à un membre de l'équipe d'animation. Ils ne doivent pas arriver seuls. Ils sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation jusqu'à l'arrivée, sur la structure, d'une personne venue les chercher. L'ALSH est responsable des enfants, non de leurs affaires.

Pointages Les parents sont responsables des pointages. Si l'enfant n'est pas bippé, l'amplitude maximale est facturée. En cas de défaillance du dispositif, merci de nous le signaler au plus tôt



Tarifs Le tarif est calculé selon le quotient familial de chaque famille. Les quotients sont mis à jour en Janvier et Septembre ou sur demande. Les tarifs sont consultables sur le Règlement Intérieur signé à l'inscription. Une facture peut être contestée dans un **délaï de 2 mois** à réception. Au-delà, aucun recours n'est possible.

Vacances et fermetures Pour chaque période de vacances, un mail d'information sur l'ouverture des inscriptions est envoyé aux familles. Les inscriptions se font sur un minimum de 4 à 5 jours. Le fonctionnement est consultable sur notre site internet.

La structure est fermée aux vacances de Décembre et la deuxième semaine des vacances de Février.



Minibus L'ALSH possède un minibus pour transporter les enfants lors de trajets proches, pour des sorties, projets, achats, navettes cantine... Ce transport est assuré par la Communauté de Communes. En cas de refus de votre part, merci de nous faire un écrit. Pour rappel, d'autres déplacements peuvent avoir lieu en groupe par des cars.

Communication La communication se fait principalement par mail. Nous répondons à chaque mail reçu. **Vous n'avez pas de réponse à un mail ? C'est que nous ne l'avons pas reçu ! Renvoyez-le ou appelez-nous !**

